

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC66

présenté par

M. Vannier, M. Walter, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel et
Mme Trouvé

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	45 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	45 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons le recrutement de psychologues de l'Éducation nationale pour permettre d'améliorer l'orientation des élèves.

Le 25 août 2022, Emmanuel Macron a déclaré « Mais la réalité, c'est que nous ne faisons pas notre travail comme il se doit en termes d'orientation (...) Pour mieux choisir, on doit informer plus tôt. Et c'est ça l'objectif de ce rendez-vous à venir dès la cinquième, c'est permettre à nos jeunes de connaître d'autres métiers et c'est aussi un peu mettre fin à un tabou qui ferait que l'école serait fermée sur elle-même. L'ouvrir aux entreprises, à des acteurs de l'extérieur, c'est un formidable levier. »

Or, comment serait-il possible à l'Education nationale d'orienter correctement les élèves alors qu'on dénombre seulement un psychologue pour environ 1 500 élèves, selon un rapport de l'Education nationale de 2021 ? « 3 300 PsyEN, contre 4 700 conseillers d'orientation dans les années 80 », précise auprès de Libération le 22 décembre 2021 Bernard Desclaux, ancien conseiller psychologue aujourd'hui à la retraite.

Nous souhaitons en particulier alerter sur le manque de psychologues de l'Éducation nationale spécialisés dans l'éducation, le développement et le conseil en orientation scolaire et professionnelle. Leur mission est d'accompagner les élèves et les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation. Ils contribuent à l'élaboration de parcours de réussite des élèves en leur permettant de prendre conscience des enjeux de leur formation et de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle.

Ces missions d'orientation des élèves réalisées par des professionnels ne peuvent pas être remplacées par la visite de chefs d'entreprise dans les écoles ni par le dispositif « 1 jeune, 1 mentor ». Cette démarche symbolise la « start-up nation » chère au Président Macron. Il suffirait ainsi à des adultes d'« apporter leur propre exemple de vie » comme le préconise le Président pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Nul besoin des psychologues scolaires de l'Éducation nationale spécialisés dans l'orientation par exemple. Il s'agit finalement de « traverser la rue », savoir « saisir des opportunités »...

Nous appelons le Gouvernement à rétablir un service public d'orientation national, en développant le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) en s'appuyant sur l'expertise des psychologues de l'Éducation nationale. Nous proposons un premier recrutement de 1000 psychologues scolaires.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » à hauteur de 45 millions d'euros en autorisations d'engagement et 45 millions d'euros en crédits de paiement, vers l'action 08 – Information et orientation du programme 141. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous demandons au Gouvernement de lever ce gage.